Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 18 juillet 2019

Finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) : **le préfet prend des mesures et appelle à la responsabilité**

À l'approche de la finale de la CAN, qui se déroulera le vendredi 19 juillet 2019 à 21h00, Claude d'Harcourt, préfet de la Loire-Atlantique, a pris trois arrêtés définissant un ensemble de mesures qui concourront au bon déroulement des éventuelles célébrations dans tout le département, du vendredi 19 juillet jusqu'au samedi 20 juillet :

• Arrêté interdisant temporairement la vente de boisson alcoolisées à emporter :

- Interdiction de la vente à emporter de toutes les boissons aux quatrième, troisième et deuxième catégories - y compris les bières, vins, cidres et «premix» - dans tous les établissements de distribution alimentaire implantées sur les communes Nantes Métropole et de la CARENE, du vendredi 19 juillet à 20h00 au samedi 20 juillet à 6h00.

- Interdiction de consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique, en dehors des lieux réservés à cet effet, dans toutes les communes de Nantes Métropole et de la CARENE.

• Arrêté réglementant l'achat et la vente au détail, de l'enlevement et du transport de carburant

Interdiction de l'achat et la vente au détail, l'enlèvement et le transport de carburant dans tous les points de distribution situés sur les communes de Nantes Métropole et de la CARENE du 19 juillet 12h00 à au 20 juillet à 6h00.

• Arrêté interdisant temporairement la vente et l'utilisation des artifices de divertissment

Interdiction de cession, de vente et de transport ainsi que toute utilisation sur la voie publique d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques de catégorie F1, F2, F3, T1 et P1 du vendredi 19 juillet à 12h00 au samedi 20 juillet à 6h00 dans les communes de Nantes Métropole et de la CARENE.

Les arrêtés préfectoraux sont consultables ici : http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs-RAA-en-Loire-Atlantique

Préfecture de la Loire-Atlantique
6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES
Service de la communication interministérielle
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr